



ENQUETE SUR LE MODE DE PAIEMENT

Comme la plupart des banques demandent maintenant le paiement de tous les moindres petits services qui auparavant était gratuits, nous aimerions éviter des frais inutiles d'émission des bulletins de versement. A cet effet, veuillez svp me retourner le petit questionnaire en bas de la page **SI VOUS EFFECTUEZ VOS PAIEMENTS PAR UN ORDRE PERMANENT OU PAR INTERNET.**

Ainsi, l'année prochaine nous demanderons à la banque d'imprimer seulement les BVR nécessaires.

NB : certaines banques font aussi payer les ordres permanents donnés par écrit mais pas ceux effectués par internet.

L'administrateur
Nelson PEREIRA – Cité-Suchard 22 – Tél. 079 69 70 717

✂ _____

QUESTIONNAIRE

Nom : _____ Bâtiment : _____

- Utilisez-vous un ordre permanent ou internet pour le paiement des frais de la copropriété ?

oui non

Remarques : _____

A retourner à Nelson PEREIRA Cité-Suchard 22 – CH 2000 Neuchâtel
seulement en cas de réponse affirmative